

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de réhabilitation du RAM Caramel - Lot 2 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2021_154

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure, dans le cadre du marché de réhabilitation du RAM CAMEL, l'avenant n°1 pour le lot 2 « Plâtrerie - Isolation - Menuiseries intérieures » avec la société METROPOLE CONSTRUCTION, domiciliée à ROUBAIX (59061), afin de prendre en compte :

- La création d'une cloison supplémentaire, pour un montant en plus-value de 1 719.20 € H.T.
 - La modification de la porte du local d'entretien, pour un montant en moins-value de 1 271.93 € H.T.
- Soit au total une plus-value de 447.27 € H.T.

Le nouveau montant du marché à la suite de cet avenant est de 31 618.23 € H.T., représentant une hausse de 1.43%.

Imputation comptable : 2313 421 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 28 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179572-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 30 avril 2021